



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20180619-2018DEL31-DE

Date de la convocation
12.06.2018

L'an deux mille dix huit et le dix neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 18/31

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, SAMATAN, DE GUALY, Mmes GONZALES, THUEL, Mrs GALINIE, PEYRONIE; Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

Absents : Mme BABAUX procuration à Mme TAFELSKI
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**DECISION
MODIFICATIVE 2018-
1 DU BUDGET
PRINCIPAL**

CONSIDERANT la notification des montants prélevés au titre du Fonds de péréquation intercommunal, il convient d'ajuster les crédits au chapitre 014 (2 000 euros);

CONSIDERANT la nécessité de diminuer les crédits prévus en subvention de fonctionnement au titre du Projet. Educatif Local du chapitre 65 (- 3 800 euros);

CONSIDERANT la nécessité de prévoir les crédits supplémentaires suite à l'attribution de nouvelles subventions exceptionnelles au chapitre 67 (+5 280 €) répartis de la façon suivante :

- coopérative de l'école Louisa Paulin 1 080 €
- coopérative de l'école élémentaire Marie Curie 470 €
- coopérative de l'école René Rouquier 120 €
- Lo Capial : 250 €
- SJA0 Rugby XV : 1 000 €
- OMEPS : 2 360 €

Adopté à l'unanimité

CONSIDERANT la notification des montants du Fonds de péréquation intercommunal, il convient d'augmenter les crédits au chapitre 73 (11 800 euros) ;

CONSIDERANT les notifications de l'Etat concernant la dotation forfaitaire (+ 8 000 €), la dotation de solidarité rurale (+15 800 €), la dotation nationale de péréquation (+ 15 000 €) il convient d'augmenter les crédits prévus au chapitre 74 de 38 800 €.

CONSIDERANT que l'engagement établi lors de la commande du nouveau logiciel e.enfance a été budgétisé sur le chapitre 20 (compte 2051) en totalité, il convient de virer du chapitre 20 au chapitre 21 (compte 2183) le montant correspondant à l'achat de petit matériel informatique (2 600 €)

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le montant prévu en investissement au chapitre 21 (compte 21534 travaux d'électrification) en raison des travaux dans les rues Tellier Massol et Thomas (+27 000€) ;

CONSIDERANT l'ensemble des montants notifiés de dotations, il convient d'effectuer un virement à la section d'investissement (chapitre 021 et 023) permettant de diminuer le recours à l'emprunt (chapitre 16) d'un montant de 47 120 €.

Vu le code général des collectivités,

Vu la délibération n° 13/2018 du conseil municipal du 26 mars 2018 adoptant le BP 2018 du budget communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte la décision modificative n° 1 du budget primitif 2018 du budget communal telle que présentée ci-dessous :

Ord.	FF	Sectionnaire	Section	Nbre	Opérat.	Libelle	Débités	Crédits
R	F	ADMIN	01	74127		DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION		15 000,00
R	F	ADMIN	01	74121		DOT.DE SOL.RURALE 1RE FRACTION		15 800,00
R	F	ADMIN	01	7411		DOTATION FORFAITAIRE		8 000,00
R	F	ADMIN	01	73223		FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC		11 800,00
D	F	ADMIN	01	739223		FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET	2 000,00	
D	F	ADMIN	40	6745		SUB. AUX PERS. DE DR. PRIVE	1 610,00	
D	F	CULTURE	33	6745		SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 000,00	
D	F	ADMIN	212	6745		SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	120,00	
D	F	ADMIN	212	6745		SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	470,00	
D	F	ADMIN	211	6745		SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 080,00	
D	F	JEUNESSE	422	6574		SUB.FONCT.ASS.AUT.PERS. DR.PRI	-3 800,00	
D	F	ADMIN	01	023		VIREMENT A LA SECTION D INV.	47 120,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT							50 600,00	50 600,00
D	I	ADMIN	251	2183		MAT.DE BUREAU ET MAT.INFORM.	2 600,00	
D	I	DST	822	21534		RESEAUX D'ELECTRIFICATION	30 000,00	
D	I	ADMIN	020	2051		CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES	-2 600,00	
D	I	DST	020	2315	201801	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-30 000,00	
R	I	ADMIN	01	021		VIREMENT DE LA SECTION FONCT.		47 120,00
R	I	ADMIN	01	1641		EMPRUNTS EN EUROS		-47 120,00
TOTAL INVESTISSEMENT							0,00	0,00

Pour extrait conforme,
 SAINT-JUERY, le 27 juin 2018
 Jean-Paul RAYNAUD,
 Maire,
 Conseiller Départemental

